

---

<b><u>Membres en exercice:</u></b>	<b>Séance du 12 octobre 2018</b>
11	Le 12 octobre 2018 l'assemblée régulièrement convoquée le jeudi 04 octobre 2018, s'est réunie sous la présidence de Evelyne ALRIVIE-CHANTELOT
<b><u>Présents :</u></b> 10	<b><u>Sont présents:</u></b> Evelyne ALRIVIE-CHANTELOT, Annie MAZET-RIVIERE, Annie GLEDINES, Daniel TAURAND, Serge LAVERGNE, Jean-Pierre LAVAL, Pierre DURAND, Jérôme LACAM, Charles COSNEAU-TADDEI, Sylvain DIAZ
<b><u>Votants:</u></b> 11	<b><u>Représentés:</u></b> Jean-Louis LARAGÉ
	<b><u>Secrétaire de séance:</u></b> Annie MAZET-RIVIERE

---

**Objet: Approbation des statuts de la Communauté de Communes CAUVALDOR - DE 2018 032**

Vu la délibération n°17-09-2018-001 en date du 17 septembre 2018, par laquelle le conseil communautaire a approuvé une modification des statuts de la Communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne.

Le conseil municipal, Pour: 8 Contre: 1 Abstention: 2 décide D'APPROUVER les statuts de la communauté de communes Cauvaldor, tels qu'annexés à la délibération.

**Objet: Approbation du rapport définitif 2018 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - DE 2018 033**

Considérant la réunion de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui s'est tenue le 03 Septembre 2018 qui a rendu son rapport tel qu'annexé à la délibération du conseil communautaire du 17 septembre 2018,

Après lecture du rapport de la CLECT, Madame le Maire propose de délibérer au sujet de l'adoption des modalités de transfert telles que définies au sein du rapport définitif de la commission locale d'évaluation des charges transférées 2018

Pour:6 Contre:2 Abstention:3

**Objet: Avenant à la convention de télétransmission des actes pour la télétransmission des marchés publics - DE 2018 034**

Madame le Maire rappelle que par délibération du 17 décembre 2008, le Conseil Municipal a décidé de mettre en œuvre la procédure de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité de la Préfecture. Une convention avec l'Etat a été signée le 18 mai 2010.

Madame le Maire sollicite aujourd'hui le Conseil Municipal pour lui permettre de signer un avenant à cette convention l'autorisant à transmettre par voie dématérialisée ses actes de commande publique soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat.

En effet, à compter du 1er octobre 2018, la dématérialisation des marchés publics va connaître une nouvelle étape. Ainsi, à partir d'un montant de 25 000 € HT, tous les échanges pendant la procédure de passation d'un marché public doivent être dématérialisés.

Cependant, l'obligation de transmission au représentant de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité reste fixé aux marchés supérieurs à 209 000 € HT.

Pour:11 Contre:0 Abstention:0

**Quelques informations**

- Madame Annie Asfoux a remplacé Mme Pesquier, en fin de contrat, pour le ménage des locaux publics, le mercredi de 14h à 16h30.

- La cérémonie du 11 novembre sera célébrée à 10h30 à Teyssieu ( et non 11h), afin de permettre à ceux qui le souhaitent de se rendre à St Michel de Bannières (en co-voiturage) pour participer à la commémoration particulière de cet armistice. Cet hommage comportera une exposition et un spectacle théâtral. Départ à 13h30 sur la place de foirail (une invitation sera envoyée).

- Les travaux de réparation de la route, suite à l'effondrement dans le Bourg, commenceront début novembre. Des buses sont à remplacer, mais il fallait avant d'entreprendre le chantier vérifier si d'autres n'étaient pas dégradées, ce qui explique la baisse du niveau de l'étang, le passage d'une caméra...

- Le repas traditionnel de Noël pour les aînés et les élus, aura lieu le Dimanche 16 décembre à 12h. Il sera pris en charge financièrement par la mairie pour les personnes de plus de 65 ans et ayant leur résidence principale à Teyssieu. Il est possible aux conjoints plus jeunes de s'inscrire en réglant le prix du repas fixé à 24 €. De même, les personnes ayant une résidence secondaire à Teyssieu peuvent se joindre au groupe en s'acquittant du prix du repas.

- C'est le Dimanche 13 janvier à 14h30 qu'aura lieu la cérémonie des voeux et le partage de la galette avec les élus, les représentants des associations et les nouveaux habitants.

Fait à Teyssieu le 16 octobre 2018

Le Maire, Evelyne Alrivie-Chantelot

